

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **22 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0548**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Flower II - Convention financière d'application avec MCE-5

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 15 décembre 2008

Compte-rendu affiché le : 23 décembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Farih, MM. Assi, Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bernard R, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Da Passano, Daclin, Arrue, Barge, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 22 décembre 2008**Décision n° B-2008-0548**

objet : **Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Flower II - Convention financière d'application avec MCE-5**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0407 en date du 15 décembre 2008, a approuvé la participation de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Flower II pour un montant de 60 000 €.

Par rapport séparé, il a été présenté au Bureau le pôle de compétitivité système de transport Lyon Urban Truck and Bus 2015 concernant le soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Flower II pour un montant de 60 000 € autorisant monsieur le président à signer la convention cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer MCE-5, partenaire du projet Flower II, à hauteur de 60 000 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la manière suivante :

- 20 000 € au titre de l'année 2008 versée en 2009, représentant 33 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,

- 20 000 € au titre de l'année 2009 versée en 2010, représentant 33 % de la participation financière accordée,

- 20 000 €, soit le solde versé en 2012, représentant 33 % de la participation financière accordée ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention financière d'application entre la Communauté urbaine et MCE-5.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2008 et les versements d'une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2009, de 20 000 € au titre de l'année 2010, selon les modalités suivantes :

- 20 000 € au titre de l'année 2008 versée en 2009, représentant 33 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,

- 20 000 € au titre de l'année 2009 versée en 2010, représentant 33 % de la participation financière accordée,

- 20 000 € au titre de l'année 2011 versée en 2012, représentant 33 % de la participation financière accordée.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - opération 1373 individualisée le 11 septembre 2006 pour 1,5 M€ :

- exercice 2008 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1373 et à inscrire pour les exercices 2009, 2010 et 2012,

- exercice 2009 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1373 pour un montant de 20 000 €,

- exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1373 pour un montant de 20 000 €,

- exercice 2012 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1373 pour un montant de 20 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 décembre 2008.